

- VILLE DE FRESNES -

## COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Séance du 23 septembre 2020

### COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt, le vingt-trois septembre, à dix-huit heures trente, la commission consultative des services publics locaux de la commune de Fresnes s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Marie Chavanon, Maire, Présidente.

**Étaient présent.es** : Monsieur Régis Oberhauser vice-président, Madame Marie Leclerc-Bruant, M. Olivier Guillotin et Madame Aurélie Million représentant la Commune – Madame Claire Lefebvre, conseillère municipale - Madame Anne Saouzanet et Monsieur Zakaria Nour représentant les locataires pour le domaine de la géothermie - Messieurs Laurent Nogue et Jérôme Ta représentant la société Sofrège - Mesdames Coline Huard et Coralie Alexandre représentant la société Sermet - Madame Marjorie Guin, Responsable du pôle affaires juridiques et urbanisme – Madame Clélia Cortesi chargée de mission.

**Étaient excusé.es** : Madame Marie Chavanon, Présidente - Messieurs Marc Maury et Robert Casalis représentant les copropriétaires pour le domaine de la géothermie - Monsieur Bertrand Kerroux Directeur général des services et Monsieur Xavier Jolibert Directeur général adjoint des services.

La séance est ouverte par M. Oberhauser à 18h40 qui informe les participant.es de l'empêchement de la Présidente. M. Oberhauser rappelle le rôle de la présente commission et rappelle aux présent.es l'ordre du jour de la séance. Il propose ensuite un tour de table afin que chacun.e se présente, cette commission étant la première du nouveau mandat.

- Monsieur Régis Oberhauser adjoint délégué aux énergies et au réseau ;
- Marjorie Guin, Responsable du pôle affaires juridiques, en charge du suivi de la concession du service public du réseau de chaleur ;
- Madame Coline Huard, représentant la société Sermet, assistant à maîtrise d'ouvrage de la Ville sur ce réseau ;
- Madame Coralie Alexandre représentant la société Sermet, assistant à maîtrise d'ouvrage de la Ville sur ce réseau ;
- Madame Marie Leclerc-Bruant, adjointe déléguée à la transition écologique, l'urbanisme et l'environnement
- Madame Aurélie Million conseillère municipale ;
- Monsieur Zakaria Nour représentant les locataires pour le domaine de la géothermie ;
- M. Olivier Guillotin conseiller municipal délégué au développement économique et au commerce ;
- Madame Anne Saouzanet représentant les locataires pour le domaine de la géothermie et membre du conseil d'administration de la SEM à l'origine de la création du réseau ;

- Madame Clélia Cortesi chargée de mission pour la Ville ;
- Monsieur Laurent Nogue représentant la société Sofrège, délégataire ;
- Monsieur Jérôme Ta représentant la société Sofrège, délégataire.

- **Présentation du rapport d'activité 2019 de la société Sofrège**

M. Ta présente le bilan d'activité 2019 de la société Sofrège.

- **Échanges**

Mme Saouzanet demande si les fuites de 2019 ont bien été entièrement traitées.

M. Ta confirme la bonne réparation de ces fuites mais rappelle que, du fait de l'ancienneté du réseau, il est possible que ce type d'incident se reproduise, ce sont les aléas du réseau.

Mme Saouzanet relève que cela a d'ailleurs été réparé rapidement.

M. Guillotin demande dans quel délai est prévu la restitution de la modélisation du réseau annoncée.

M. Ta indique qu'il s'agit d'une étude technique détaillée sur le dimensionnement et le fonctionnement du réseau de distribution en l'état et au regard du développement envisagé, qui va prendre plusieurs mois.

M. Nogue rappelle qu'en l'état, le développement se fait sur la base du réseau sud, qui comprend l'artère principale reliant à la centrale qui date de 1986. Par ailleurs, pour un réseau de cette époque, il observe que le nombre de fuites demeure limité.

M. Oberhauser rappelle que cette étude, prévue dans le cadre du plan d'actions du schéma directeur élaboré collectivement, est indispensable afin de continuer le développement du réseau, vers les villes alentours, notamment Antony, sans oublier les copropriétés au nord de Fresnes non encore raccordées.

Concernant les fuites, il relève que malgré ces événements, la disponibilité du service en 2019 a été de 98% grâce à la réactivité des équipes Sofrège.

M. Nour demande un point d'étape sur les 3 scénarii prévus au schéma directeur.

M. Oberhauser répond qu'il a été choisi de retenir ces 3 scénarii mais avec une mise en œuvre graduelle. D'abord l'optimisation du réseau, ensuite se rapprocher des autres villes et, enfin, des études pour identifier un site pour un nouveau puits producteur. En outre, le déploiement des outils de supervision continue en parallèle pour un suivi au plus près du réseau.

M. Oberhauser propose aux membres d'émettre leurs avis.

Il rappelle que Sofrège a entrepris les actions correctives nécessaires suite aux remarques émises par cette instance, confirmées par le conseil municipal, sur les dernières années, concernant notamment le taux d'énergie renouvelable. Ce taux, qui atteint aujourd'hui un niveau acceptable, souffre néanmoins toujours de dégradation du fait de l'impact du centre pénitentiaire, mais pour lequel l'État s'est engagé sur des travaux de rénovation pour la partie chauffage.

Aussi, le Comité consultatif du service public de géothermie a proposé un avis favorable sans remarque, ce service répondant aujourd'hui aux orientations de la Ville de lutte contre la pollution en ville pour limiter l'impact sur la santé publique et contre la précarité énergétique, avec également un objectif de modération de l'utilisation de cette énergie, démarche dans laquelle plusieurs copropriétés se sont déjà engagées, faisant de Fresnes une ville modèle grâce notamment au projet du Clos de la Garenne, dont l'exemple encourage d'autres résidences comme la Peupleraie ou le Hauts de Fresnes à faire de même.

M. Oberhauser propose donc un avis favorable sans remarque.

M. Nour expose qu'il suivra cette proposition et demande si des mesures ont été prises pour baisser la consommation du centre pénitentiaire.

M. Oberhauser répond que le projet de leur rénovation est engagé et devrait conduire à une baisse de leur consommation.

Mme Huard confirme ce point et ajoute qu'il y a également un travail à faire sur leur mode de fonctionnement avec Sofrege, notamment sur l'allumage des chaudières gaz alors que les conditions climatiques ne le nécessitent pas.

M. Nogue précise qu'ils ne peuvent pas blâmer les agents qui travaillent et qui font du mieux qu'ils peuvent avec les équipements vétustes qu'ils doivent gérer. Toutefois l'engagement dans ce projet de rénovation est un signe positif.

M. Nour s'étonne du faible montant des charges d'exploitation.

M. Nogue répond que cette ligne ne comprend pas toutes les charges supportées par Sofrège, mais seulement celles liées aux équipements techniques, il faut ensuite ajouter les charges de personnels, les charges financières...

M. Guillotin, qui donnera un avis favorable, demande si le projet du centre pénitencier a été inclus dans l'étude de modélisation.

M. Nogue répond que non, ces travaux viendraient améliorer encore les résultats.

Les membres de la commission valident cette proposition à l'unanimité.

M. Oberhauser remercie le délégataire, l'AMO et l'administration pour le travail mené.

- **Décision :**

La Commission émet un avis favorable au rapport d'activité pour l'année 2019 présenté par la société Sofrège à l'unanimité.

La séance est levée à 19h45.

Fait à Fresnes, le 5 octobre 2020

Le vice-président  
Régis Oberhauser